

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	52 (1944)
<b>Heft:</b>	36
<b>Artikel:</b>	Le matériel sanitaire et la Croix-Rouge suisse
<b>Autor:</b>	Spengler, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-972946">https://doi.org/10.5169/seals-972946</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les troupes appelées en service reçoivent des missions en partie nouvelles. Les événements se précipitent. Il faut, aujourd'hui, posséder cette mobilité, et vous, les chefs, cette souplesse d'esprit qui permettent de parer à l'imprévu. Tout, néanmoins, ce que nous avons appris, préparé et construit au cours de ces dernières années, demeure utile ou nécessaire: à la frontière, sur le plateau, dans le réduit.

Si la situation évoque, à certains égards, celle de 1940, vous êtes, depuis lors, devenus plus expérimentés et plus calmes, donc plus forts.

Près de nous, de grandes armées manœuvrent et se battent; des chefs et des soldats valeureux s'affrontent; des hommes tombent sur le champ de bataille; des populations souffrent.

Ne cessez pas d'y songer. Cela vous aidera, Soldats, à remplir votre devoir, à consentir les sacrifices qu'il exige, et à faire respecter, au delà de ses frontières, le Pays libre que nous servons.

Général Guisan.

## Le matériel sanitaire et la Croix-Rouge suisse

Bref exposé présenté par le lieutenant-colonel H. Spengler, pharmacien en chef de l'Armée, à l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse réunie à Olten le 18 juin 1944.

C'est avec un vif plaisir que j'ai acquiescé à la demande du Comité central de parler, à cette assemblée, du matériel sanitaire en rapport avec la Croix-Rouge suisse et ses sections. Voici les raisons qui ont été pour moi déterminantes:

Tout d'abord, vous avez le droit de savoir quel usage il a été fait du nombreux matériel que les sections ont mis à la disposition de la Centrale du matériel de la Croix-Rouge.

Puis l'occasion m'est offerte de vous renseigner, en ma qualité d'officier responsable du matériel sanitaire, sur l'état dans lequel se trouve actuellement le matériel prêté à l'Armée.

Enfin, nous pouvons examiner la question de savoir si l'Armée a encore d'autres besoins, et comment, dans ce cas, vous pouvez aider à y faire face.

L'obligation, pour la Croix-Rouge, de mettre du matériel à la disposition du Service de santé de l'Armée découle clairement de ses statuts et du règlement du Service de santé.

L'article 5 des statuts prévoit que «pendant le service actif, la Croix-Rouge suisse a pour tâche principale de mettre à la disposition du Service de santé de l'Armée du personnel et du matériel pour le seconder et le compléter».

Le § 505, al. 2 du règlement du Service de santé, s'exprime ainsi: «Pendant le service actif, la tâche principale de la Croix-Rouge suisse consiste à mettre ses moyens de secours en personnel et en matériel à la disposition de l'Armée».

Ces dispositions justifient l'intérêt vital que nos officiers sanitaires portent à la Croix-Rouge suisse. Une longue expérience acquise avant la guerre nous enseigne en effet que, chez nous aussi, les besoins du Service de santé de l'Armée sont toujours les derniers à être pris en considération. C'est dans la nature des choses. Les crédits limités mis en temps normal à la disposition de l'Armée doivent être en premier lieu affectés à l'équipement et à l'armement de la troupe combattante.

Aussi est-il compréhensible que le médecin-chef de l'Armée ait demandé à la Croix-Rouge suisse de prendre conformément aux obligations qu'elle a contractées, toutes ses dispositions pour être à même de fournir à l'Armée toute l'aide possible en matériel, ne cessant de répéter que le Service de santé ne peut fonctionner de façon parfaite que si son personnel qualifié dispose d'un matériel suffisant.

Il convient de relever ici que le médecin-chef de la Croix-Rouge décédé, le colonel Denzler, avait toute compréhension pour ce problème, et que c'est avec ardeur qu'il entreprit cette tâche. Il ne recula devant aucun effort, ne connut aucun compromis, combattit toute résistance, encourageant ou, au besoin, exhortant au travail les sections et organes hésitants.

Nous savons tous que si la Croix-Rouge suisse n'a pas dormi dans un lit de roses les dernières années de l'entre-deux-guerres, le mérite en revient principalement au colonel Denzler, qui réveilla avec insistance, par bonheur encore juste au bon moment, aussi bien la Direction centrale que les sections. Pour mon compte, je me rappelle non sans gratitude cette période d'intense collaboration avec le colonel Denzler. Depuis de nombreuses années déjà, j'étais son bras droit en dehors du service, et lorsqu'il devint médecin-chef de la Croix-Rouge, il était tout naturel que je devais plus que jamais collaborer! Au cours d'innombrables soirées, conférences, séances et essais, bien du matériel a été normalisé, modifié, voire même conçu d'une façon totalement différente, tels que, par exemple, l'actuel lit d'armée pliable, la table de nuit pliable, etc. En même temps que

## Dir will ich willig Amboß sein

Dir will ich willig Amboss sein.  
Und unter Deinem Hammerschwingen  
form Du mich endlich formenrein,  
lass Schlag um Schlag auf mich erklingen!

Dein Feuer soll mich heiss durchglühn  
mit tausend reinigenden Bränden,  
bis durch Dein meisterliches Müh'n  
ich leuchten darf in Deinen Händen

Erwin Schneiter.

les comités de dames étaient fondés, des programmes de travail étaient élaborés dont l'introduction fut proposée à d'autres sections.

Le travail accompli à cette époque m'a été d'un secours extrêmement précieux. Il m'a en effet permis d'être plus tard tout naturellement exactement au courant du matériel dont la Croix-Rouge disposait, et en quelles quantités.

Quel est le matériel que la Croix-Rouge a dû prêter à l'Armée?

Pour le matériel sanitaire, nous distinguons deux catégories bien déterminées: le *matériel de consommation* et le *matériel d'usage permanent*.

Dans la première catégorie, nous avons: les médicaments, les produits chimiques et les drogues, les pansements, les sérums et les vaccins, etc., c'est-à-dire tous les articles qui ne peuvent servir qu'une seule fois, ou éventuellement plusieurs fois, autrement dit qui se consomment. C'est, bien entendu, à l'Armée qu'incombe exclusivement l'acquisition de ces articles.

Le *matériel usuel comprend*: les objets nécessaires pour malades, les montures de lit, la literie, le linge pour malades et gardes-malades, les ustensiles, les appareils, les instruments, les éclisses pour malades, les moyens de transport, le matériel de cuisine, etc.

Ce dont l'Armée était insuffisamment dotée, c'était de montures de lit et de linge. Non seulement les crédits manquaient, mais il n'y avait au surplus pas de place pour entreposer ce matériel encombrant, et il n'a pas paru utile d'en prévoir. En effet, on admettait généralement autrefois qu'il suffirait de recourir aux hôtels pour pouvoir disposer des lits et de la literie nécessaires. Les 100'000 lits d'hôtel semblaient largement suffire aux besoins de l'Armée en temps de guerre. La réflexion et, surtout, l'expérience, ont montré que cette conception était erronée.

En temps de neutralité armée, où il n'y a pas de possibilités de réquisition, l'utilisation des hôtels présentait bien des complications; elle était surtout coûteuse. L'usure du linge dans une exploitation hospitalière de l'envergure d'un établissement sanitaire militaire (ESM) est naturellement beaucoup plus forte que dans un hôtel. Aussi, les hôteliers devaient réclamer une indemnité équitable pour l'usure du matériel; cette indemnité a été fixée à 25% par an, en plus d'un intérêt pour l'utilisation du matériel. Nous savions, bien entendu, qu'on ne pouvait guère attendre des soldats qu'ils aient des locaux le même soin qu'un hôte. C'est pourquoi nous avons prévu des amortissements ou indemnités correspondants.

Lorsque l'Armée prit position dans le Réduit, les hôtels perdirent beaucoup de leur importance pour le Service de santé de l'Armée, car une grande partie d'entre eux se trouvaient en dehors de la zone du Réduit.

Les lits, les montures de lit et le linge dont la Croix-Rouge et ses sections avaient fait l'acquisition revêtirent alors une très grande importance, lorsqu'il fallut installer les nouvelles baraqués ESM. Un établissement sanitaire militaire équipé pour le temps de guerre compte un personnel de quelque 1500 à 2000 personnes et doit pouvoir accueillir 4 à 5000 blessés et malades. La plupart des blessés, comme aussi le personnel, féminin tout au moins, devraient pouvoir dormir dans des lits. Nous fûmes alors extrêmement heureux de pouvoir puiser dans les réserves de la Croix-Rouge. Vu la pénurie des textiles, il ne nous aurait même plus été possible de nous procurer les grosses quantités de linge dont nous avions besoin.

Qu'on songe à l'indispensable: draps de lit, trois par lit, couvertures de laine, chemises de malade, essuie-malins, blouses de médecin, tabliers de garde-malades, etc.

Toutefois, nous n'avons pas seulement utilisé du matériel de la Croix-Rouge pour les établissements sanitaires militaires, qui en ont été les principaux bénéficiaires, mais aussi, constamment, pour les infirmeries de la troupe ainsi que pour les hôpitaux centraux.

Suivant l'ordre express du médecin-chef de l'Armée, le matériel nécessaire aux infirmeries de la troupe doit être requis sur place.

Il faut dire, en effet, que la troupe ne dispose que de moyens de transport limités, que ses besoins sont très variables, donc difficiles à évaluer, et qu'elle doit en outre garder toute sa mobilité. Aussi ne peut-elle pas être dotée de lits, de montures de lit et de linge. Mais il lui fallut souvent installer des infirmeries dans des endroits isolés ou dans des régions où la population est très clairsemée, et là où il n'y a rien, le soldat sanitaire même le plus ingénieur ne peut rien trouver.

Toutefois, l'installation d'hôpitaux centraux exige du matériel pour un nombre de lits très grand pouvant aller jusqu'à quelques centaines, et on ne peut, cela se conçoit, trouver ce matériel sur place.

Dans tous les cas de ce genre, nous avons pu obtenir du matériel de la Centrale du matériel de la Croix-Rouge. Ce matériel a été alors prélevé sur les stocks des sections locales ou, au besoin, demandés aux grands dépôts.

Nous avons toutefois besoin de matériel de la Croix-Rouge non seulement pour ces installations purement militaires, mais aussi, maintenant, pour les camps d'internés et de réfugiés, tout au moins dans la mesure où ils dépendent de l'Armée.

*Etat du matériel:* Au début de la mobilisation, l'effectif comprenait du matériel neuf, du matériel plus ou moins ancien mais peu usagé, et du matériel provenant de collectes, qui avait déjà subi un usage prolongé.

On comprendra que l'utilisation du matériel fit ressortir d'importantes différences de qualité: le matériel neuf se révéla excellent sur toute la ligne, de qualité bien supérieure à ce qu'on en attendait normalement. C'est ainsi qu'après quatre ans d'utilisation, l'usure des draps n'est que de 5 % environ de l'effectif total.

Les organes compétents ont autant que possible aussi veillé à maintenir le matériel en bon état. Ce fut chose facile dans les ESM où des ouvroirs, dotés d'un personnel qualifié, avaient été ouverts. C'était moins aisément en ce qui concerne le matériel se trouvant dans la troupe, car l'usure y est beaucoup plus forte, et il y manque souvent aussi la surveillance et la compréhension nécessaires.

*Les périodes de convalescence, où les malades sont peu surveillés et ne sont pas occupés,* présentent un certain danger pour le matériel. Les soldats sont alors volontiers tentés de mettre leur force à l'épreuve, et si par malheur la vivacité s'en mêle, les tables de nuit, voire même les lits risquent fort d'être pris à partie. Mais comme ni les lits, ni les couvertures, ni le linge ne sont faits pour servir à des épreuves de force, ils subissent la plupart du temps des dommages qui, il est vrai, sont autant que possible réparés sur place et aux frais des responsables.

Le matériel de la Croix-Rouge entreposé comme réserve de guerre dans nos dépôts est absolument parfait, ainsi qu'en témoignent des contrôles permanents. Il faudra certainement amortir le matériel de la Croix-Rouge usagé, qui se trouve dans l'exploitation proprement dite, car, après cinq ans de guerre, il présente de fortes traces d'usure.

\*

*Autres besoins en matériel:* Je puis me résumer sur ce point. Je tiens tout d'abord à vous confirmer ce que le médecin-chef de l'Armée a déclaré à la dernière conférence des présidents de section du 21 mai 1944: «La Croix-Rouge suisse a pleinement satisfait à nos demandes de matériel sanitaire».

L'Armée doit encore collaborer avec votre Centrale du matériel pour remplacer les stocks de matériel sur le point de s'épuiser. Il est actuellement extrêmement difficile de se procurer du matériel, et ce n'est qu'en cas d'impérieux besoin dûment prouvé qu'on peut compter obtenir les matières premières indispensables. S'il devait s'avérer nécessaire de confectionner encore des effets d'habillement à l'aide d'étoffes livrées par exemple par les Alliés, nous savons qu'il se trouvera immédiatement dans les sections des aides bénévoles pour accomplir cette besogne.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué à mettre à la disposition de l'Armée un matériel sanitaire suffisant. Il va sans dire que ces remerciements vont aussi au colonel Remund, médecin-chef actuel de la Croix-Rouge, ainsi qu'aux directrices de la Centrale du matériel, M<sup>me</sup> Bigler et M<sup>me</sup> Jordi, et à leurs collaboratrices; je n'oublierai pas non plus les nombreuses personnes qui ont prêté une aide désintéressée aux sections.

Nos femmes ont accompli un immense labeur dans des conditions souvent difficiles.

*Elles se sont fait soldats pour nos soldats!*

Le général Wille n'a-t-il pas dit, dans ses définitions «De l'esprit militaire»,

*que seul le bon travail porte des fruits,*  
*que le travail ne peut être exécuté aujourd'hui qu'avec une attention soutenue,*

que le mauvais travail est une honte, que le véritable esprit militaire ne dépend ni du sexe ni de l'uniforme, et qu'il y a parmi les femmes plus de soldats que parmi les hommes.

*Par leur activité empreinte du plus pur esprit de sacrifice, nos femmes l'ont prouvé.*

## Ein Zug mit französischen Kindern

Anfangs der nächsten Woche werden 700—900 französische Kinder aus Hochsavoyen in Genf eintreffen. Es handelt sich bei diesem Transport um die bedürftigsten Kinder eines französischen Flüchtlingslagers, die seinerzeit aus kriegsheimgesuchten Städten evakuiert worden waren und die wir durch ein provisorisches Überkommen für einen Aufenthalt von drei Monaten in die Schweiz bringen können; für die Unterbringung dieser Kinder in Familien ist bereits gesorgt. Ob die Wiederaufnahme der regulären Kinderzüge für die Zukunft möglich ist, steht heute noch nicht fest.

## Das Versprechen

### Ein Grenzdienst-Erlebnis.

«Alarm!» — Der dienstuende Grenzwächter hat es in unser Kantonnement geschrien.

Es gibt keinen Befehl, kein Wort, das schneller und vollständiger weckt. Die Leute fahren aus dem Stroh, Taschenlampen blitzen auf, Bajonetten klappern. Kaum dass ein Wort fällt. Eile ist alles.

«Was ist los? — Wohin?» frage ich.

«Massenübertritt — zwischen Posten fünf und sechs.»

Wir reissen die Karabiner aus den Rechen und stolpern in die Nacht hinaus. Im Eilschritt geht es der bewaldeten Talsenke zu, in deren Tiefe die Grenze verläuft, einem moorigen Bach entlang.

Wir brauchen nicht mehr um weitere Auskunft zu fragen. Ein bellendes Geknatter zerreißt die Nachtstille. Maschinengewehrfeuer! Dazwischen einzelne Gewehrschüsse.

Das verschlungene Grenzerweglein ist uns in den langen Grenzdienstwochen vertraut geworden. Auch die Waldnacht hemmt unsere Eile nicht.

Schon hören wir Stimmen vor uns, Befehle, klagende Rufe. Und jetzt ein lautes, aufpeitschendes Schreien, das Schreien einer Frauensstimme.

Plötzlich sehen wir uns von Menschen umgeben, von erregt redenden oder stumm kauernden Gruppen; die Flüchtigen. Es sind Männer, Frauen und Kinder jeden Alters.

Dort vorne, hart an der Grenze, stehen unsere Soldaten, die auf Patrouille waren. Von dorther tönt auch das aufwühlende Schreien der Frau. «André! — André — Dédé!» vermag ich zu verstehen.

«Was hat die Frau?» frage ich einen unserer Posten, einen braven Gefreiten.

Der Gefragte schaut mich seltsam starr an und weist mit langsamer Gebärde, ganz und gar nicht militärisch, über den Grenzbach hinüber. «Ihr Kind — es ist drüben geblieben!»

Ich weiß, dass er selbst zuhause drei Kinder hat.

«Dédé! — Dédé!» schreit die Frau neben uns von neuem mit heiserer, sich überschlagender Stimme. Ich vermag von ihr nur ein undeutliches Profil zu erkennen, weiß sonst nichts von ihr, höre nur ihren Ruf — und das genügt!

Für einen Augenblick tauchen jenseits des Baches die grauen Uniformen der deutschen Grenzer auf. Das Gewehrfeuer ist längst verstummt.

«Gebt doch das Kind heraus!» schreit plötzlich mein Gefreiter in aufflammender Wut hinüber. «Was habt ihr davon?»

«Tut uns leid — geht nicht. Wir handeln nach Vorschrift,» tönt es zurück.

Die Frau kauert laut jammernd am Boden. Ein etwa sechsjähriges Mädchen drängt sich weinend an sie. Ein grossgewachsener Mann steht mit hängenden Armen daneben.

«Wie ist es nur möglich gewesen, dass das Büblein zurückblieb», frage ich den Gefreiten.

«Als sie noch ein paar Meter von der Grenze entfernt waren, wurden sie von den Deutschen entdeckt», erklärte der Gefreite. «Diese begannen sogleich zu schießen. Dadurch wurden wir aufmerksam. Kaum waren wir hier, kamen bereits die Ersten in wilder Flucht gerannt. Dieser Frau da half ich aus dem Bach. Sie schleppte das Mädchen mit sich. So viel ich verstehe, sollte der Mann dort, ich glaube, es ist ihr Schwager, das Büblein betreuen, er umgekehrt glaubte es bei der Mutter.»

Es blieb keine Zeit mehr zu weiteren Gesprächen. Schon war die Heerespolizei eingetroffen, und es galt, die Leute zur Sichtung